

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

(Convocation faite le 16/11/2020)

Etaient présents : tous les Conseillers tous les Conseillers sauf Monsieur Luc JONNET ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Loup EVRARD, absent excusé.

Délibération autorisant le recrutement et la rémunération des agents chargés du recensement :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement de deux vacataires pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement de la population pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2021.
- de rémunérer les agents chargés du recensement en fonction des imprimés collectés de la façon suivante :
 - 1,30 € par bulletin individuel
 - 0,80 € par feuille de logement,
 - 22,00 € par séance de formation
- de rembourser les frais de déplacement en dehors de l'agglomération communale (formation, écarts...), en cas d'utilisation du véhicule personnel selon le barème en vigueur dans la fonction publique.

Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la CAECPC :

Compte tenu du report de ce transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021 suite à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil Municipal délibérera entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021 sur ce sujet soit 3 mois avant l'échéance conformément à la réglementation.

Examen du rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration pour la société SPL Xdemat :

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration figurant en annexe et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Avenant au bail pour l'installation d'un site antenne-relais de téléphonie mobile :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les dispositions de l'avenant proposé par la société TDF, à savoir que le loyer annuel serait de 2 806,00 € net à compter du 1^{er} janvier 2021 et qu'une clause de droit de préemption conventionnel est intégrée dans le bail.
- précise que les autres dispositions du bail initial sont inchangées
- autorise le Maire à signer l'avenant et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Subvention exceptionnelle APE Les Petits Cartables :

N'ayant pas reçu de demande écrite motivée de l'association, le Conseil Municipal statuera sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Messieurs Dominique KOBSCHE et Christian ROMEDENNE comme délégués de la Commune auprès du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne.

Création d'un lotissement communal lieu-dit « La Grande Carrière » :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'un lotissement communal dans les parcelles AC 110, 68, 69 et 70 sises lieu-dit « La Grande Carrière »
- Précise que les lots seront des terrains nus à bâtir,
- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres auprès des bureaux d'études compétents pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et à demander des offres d'emprunt.

Ouverture d'un budget annexe destiné à la création d'un lotissement lieu-dit « La Grande Carrière » :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- l'ouverture du budget annexe « Lotissement » à compter du 1^{er} janvier 2021 destiné à regrouper toutes les opérations relatives à la création, à la viabilisation et à la vente des terrains,
- de comptabiliser les stocks au moyen de l'inventaire intermittent
- de charger le Maire d'effectuer la déclaration d'assujettissement à la TVA auprès des services de la DDFIP
- que le prix de cession des terrains sera défini ultérieurement en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Etat d'avancement de la réfection de la toiture de la Mairie,
- Livraison prochaine du mobilier pour la Rue Saint Rémy,
- Point sur l'installation et le fonctionnement de la chaudière du bâtiment du dépôt de pain.

Suite à la demande d'un riverain de peindre les dauphins en fonte neufs posés après la réfection de la Rue Saint Rémy à la couleur du crépi de son habitation, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'accueil de loisirs d'octobre.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré au sujet de l'élagage des arbres plantés dans le domaine public qui surplombe sa propriété. Considérant que les arbres sont plantés dans les distances réglementaires et qu'ils sont régulièrement entretenus, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande.

Monsieur le Maire donne lecture du refus de la Direction Départementale des Territoires à la demande du Conseil Municipal relative à l'installation intra-muros d'un radar fixe sur la Route Départementale.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe pour le classement de la deuxième partie du Marais d'Athis en site Natura 2000.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD